

# Bulletin d'inscription ATELIERS CAJON 2018 – 2019

## Inscription possible :

- ▶ Par courrier, en retournant ce bulletin **accompagné de votre règlement complet** à :  
*La Peña Flamenca "Planta tacon", Espace de la Morvandière, 23 rue de Mauves 44470 Thouaré-sur-Loire.*

Nom..... Prénom .....

Date de Naissance : ..... Adresse.....

Code Postal ..... Ville..... Téléphone ...../ ...../ ...../ ...../ .....

Email (pour toute communication) : .....@.....

## **LES LUNDIS à Nantes** - 39 rue Félix Thomas - Saint Félix **de 20h à 21h**

- Du 5 novembre au 17 décembre (7 cours) : Tangos et sévillanas.....Tarif : **70 euros**
- Du 7 janvier au 4 février (5 cours) : Alegrias.....Tarif : **50 euros**
- Du 25 février au 1er avril (6 cours) : Siguiriyas.....Tarif : **60 euros**
- Du 29 avril au 17 juin (7 cours) : Bulerias et solea por bulerias.....Tarif : **70 euros**

TOTAL 1 : .....

## **LES MARDIS à Thouaré S/Loire** - Espace de la Morvandière - 23 rue de Mauve à Thouaré S/L **de 19h30 à 20h30**

- Du 25 février au 1er avril (6 cours) : tous compas - palmas et jaleos - accompagnement : **60 euros**

TOTAL 2 : .....

**TOTAL 1 + 2 : .....**

Si vous n'êtes pas déjà adhérent cochez :

- Adhésion à la peña : 20 €

## **Uniquement pour les cours du lundi à Nantes :**

- Adhésion au Centre Culturel Franco-Espagnol (CCFE) **complémentaire** à celle de la peña et **obligatoire** : 25€ plein tarif / 18€ pour les étudiants (hors Univ. Perm.), moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, sur présentation d'un justificatif.

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR à lire et à signer :**

- 1/ L'adhésion à la Peña Flamenca «Planta Tacon» est obligatoire et implique l'approbation du dit règlement.
- 2/ Toute année commencée est due dans sa totalité. Aucun remboursement ni pro-rata ne sera effectué.
- 3/ L'association pourra délivrer des attestations de paiement aux personnes en faisant la demande.
- 4/ En cas d'annulation des cours par le fait de l'association, toutes les sommes versées seront remboursées. Un cours pourra notamment être annulé en cas d'inscriptions insuffisantes.
- 5/ Les effectifs des cours sont limités. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets : bulletin d'inscription signé, paiement de l'année complète.
- 7/ Tout élève doit pouvoir justifier d'une responsabilité civile.
- 8/ L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol durant les activités proposées.
- 9/ L'enregistrement de vidéos est interdit durant les cours sans autorisation des intervenants. En outre, il est formellement interdit de diffuser les vidéos prises pendant les cours, celles-ci étant à usage strictement personnel.
- 10/ Les données personnelles confiées à l'association ne seront en aucun cas vendues ou transmises à des tiers.
- 11/ J'autorise l'association à diffuser les images ou vidéos prises lors des cours, stages ou manifestations sur tous supports et médias (presse, réseaux sociaux, site...).

**J'ai lu et accepte le règlement ci-dessus**

**Signature :**